



## **PROGRAMME WORKSHOP – OCTROI DES LICENCES SFL**

**9 DECEMBRE 2011, 11H00 (-ENVIRON 15H00)**

**S**ALUTATION

---

**R**ETROSPECTIVE DE LA PROCEDURE D'OCTROI DES LICENCES SFL 2011/12

---

**P**RESENTATION PAR UN INVITE / UEFA

---

**B**UFFET DEJEUNATOIRE

---

**R**EGARD SUR LE FUTURE DE LA PROCEDURE D'OCTROI DES LICENCES SFL 2012/13

---

**P**RESENTATION PAR UN INVITE / NATIONAL LEAGUE ICE HOCKEY

---

**C**ONCLUSIONS

---



# Rétrospective 2011/12

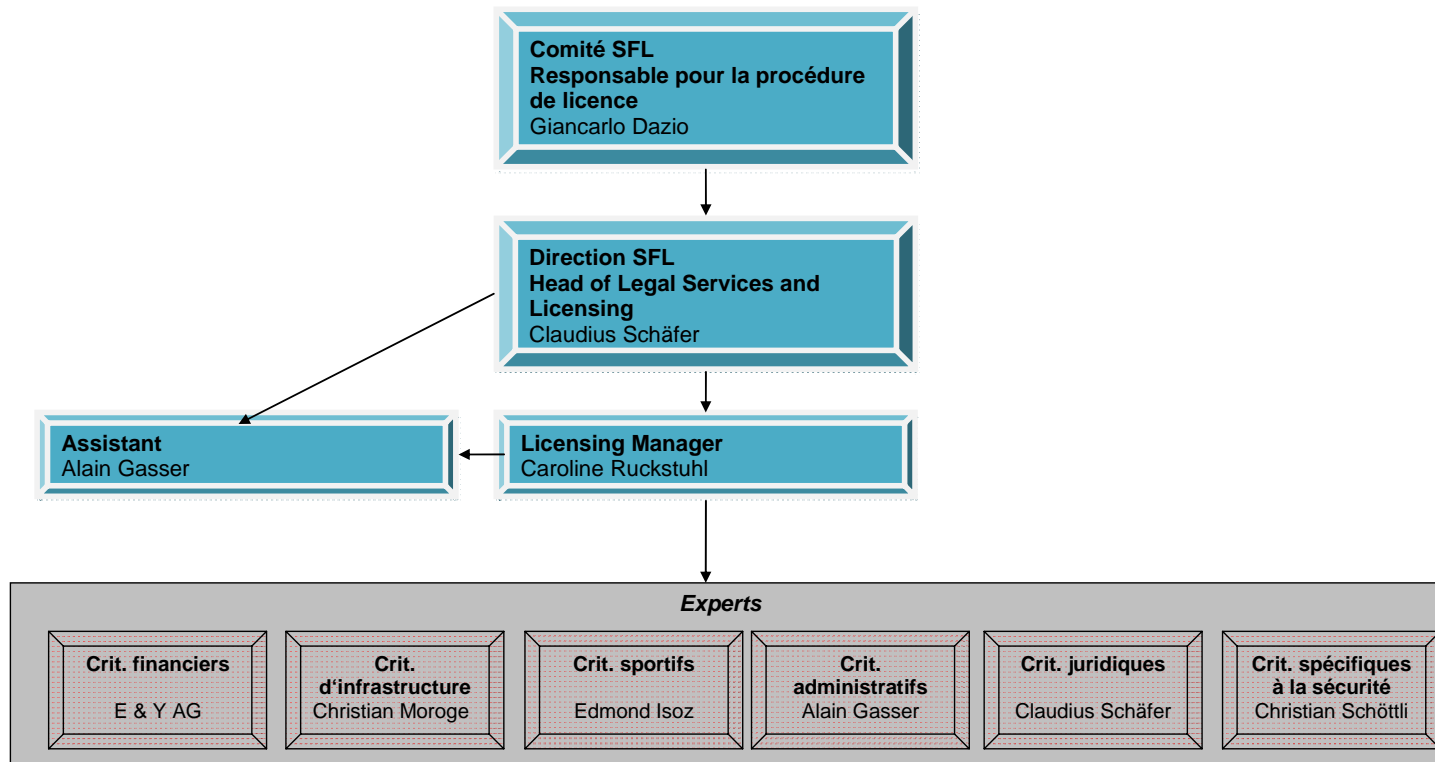


**Workshop Octroi de licences SFL  
09.12.2011**

# Objectifs de la procédure d'octroi de licences

- Améliorer constamment la qualité du football suisse ;
- Favoriser et améliorer continuellement les normes en vigueur à tous les niveaux du football suisse et continuer à privilégier la formation et le suivi des jeunes joueurs au sein de chaque club ;
- S'assurer que les clubs disposent d'une administration et d'une organisation adéquates ;
- Augmenter la transparence et la crédibilité des clubs, accorder l'importance qui convient à la protection des créanciers, contrôler le fair-play financier durant les compétitions et en assurer la continuité sur toute la saison ;
- Adapter l'infrastructure sportive des clubs, afin d'offrir aux spectateurs et aux médias des stades correctement aménagés, bien équipés et sûrs.

# Organigramme



Nouvelle organisation de la procédure de licence

# Procédure d'octroi des licences 11/12 - Faits

## 1. Demandes de licences des clubs SFL (26)

Licence I	9
Licence II	6
Licence III	11

## 2. Décisions de la commission des licences (1<sup>re</sup> instance)

Licences demandées octroyées	22
Licences demandées refusées	2 pas de licence 2 pas la licence demandée (L.II)

## 3. Décisions de l'autorité de recours pour les licences (2<sup>e</sup> instance)

Octrois de licences	4 (tous ont reçu la licence demandée) + 1 modification d'une charge
Refus de licences	-

# Procédure d'octroi des licences 11/12 - Faits

<b>Demandes d'octroi de licence de la part des clubs de 1<sup>ère</sup> ligue (licence IV)</b>	<b>12</b>
<b>Décisions en 1<sup>re</sup> instance</b>	
Octrois de licences	6
Refus de licences	6
<b>Décisions en 2<sup>e</sup> instance</b>	
Recours déposés	4
Recours approuvés	4

# Procédure d'octroi des licences 11/12 - Faits

## **Motifs des refus de licences chez les clubs SFL**

Pour deux clubs : refus pour non respect des **critères financiers**

Pour deux clubs : refus pour non respect des **critères d'infrastructure**

## **Décisions favorables en 2<sup>e</sup> instance :**

documents et attestations nécessaires fournis ultérieurement.

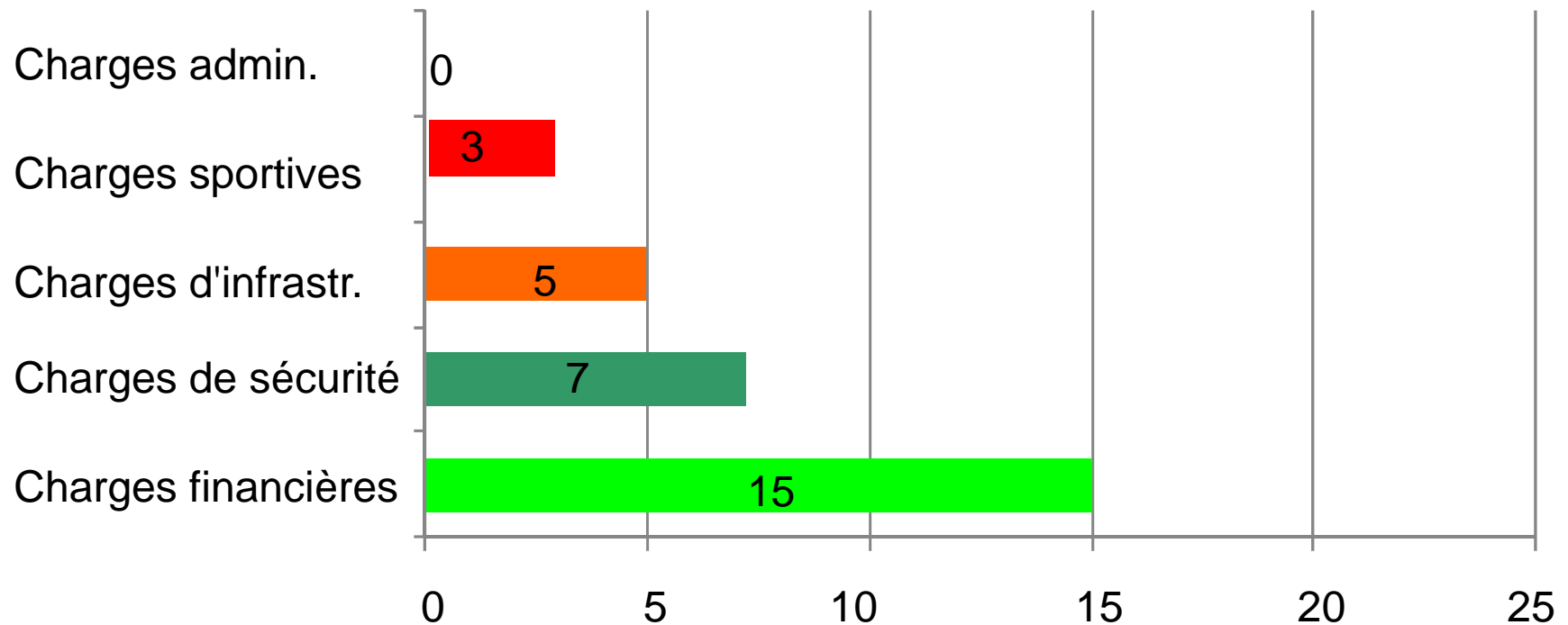
# Procédure d'octroi des licences 11/12 - Faits

## Documents ayant dû être réclamés :

- Extrait du registre des poursuites (< 1 mois et pour toutes les sociétés du périmètre de reporting! )
- Concept de sécurité (planification provisionnelle souvent manquante)
- Annexe aux comptes annuels (et, le cas échéant, au bouclage intermédiaire)
- Attestation d'examens médicaux
- Clubs ChL demandant une licence II: 2 budgets et 2 plans des liquidités budgétisés (pour ChL et pour ASL)
- Clubs de licence I: test sur le terrain du protocole d'éclairage et du gazon artificiel (Manuel page 21); critère UEFA, voir aussi courrier de Christian Moroge du 4.1.2010
- Clubs de licence III: attestation du contrôle statique annuel (pour les constructions tubulaires en acier)

# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Répartition des charges :



# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Problèmes liés aux critères de sécurité :

Informations /documents souvent manquants, p. ex.

- la planification provisionnelle ;
- l'identification et les signatures des interlocuteurs (ex. pompiers, speaker, médecin sur place) [voir art. 3 al. 5 Règlement de sécurité SFL)

# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Le concept de sécurité

Que contient-il ? Et où est-il réglementé ?

- Règlement des licences ?

- Manuel des licences ?

- Règlement de sécurité ?

# Procédure d'octroi des licences 11/12

Réponse:

**Directives du comité de la SFL sur la fonction et les tâches du responsable de la sécurité des clubs de la SFL du 17 janvier 2005**

## **Article 11 – Concept de sécurité**

« Il (*le responsable de la sécurité des clubs*) élabore et assure la mise à jour continue du concept de sécurité du club. Il utilise, dans ce but, le modèle standard «concept de sécurité de la SFL». Ce concept -englobe les mesures d'infrastructure et d'organisation à prendre pour le déroulement d'un match de la SFL dans le stade afin d'assurer le déroulement ordonné du jeu et la sécurité des joueurs, arbitres, fonctionnaires et spectateurs.

# Procédure d'octroi des licences 11/12

*(continuation)*

Le concept de sécurité englobe en particulier les documents suivants:

- a) Principes / Règlement du stade
- b) Organigramme organisation de la sécurité/du stade
- c) Responsabilités / personnes de contact
- d) Informations sur le stade (plan du stade / capacité du stade)
- e) Plan horaire / déroulement du dispositif
- f) Importance du dispositif de sécurité
- g) Tâches du service de sécurité / du trafic / de parking
- h) Alarme / organisation d'urgence
- i) planification des éventualités

Le concept de sécurité doit être présenté pour examen au chargé de la sécurité de la SFL et aux délégués à la sécurité lors de leur inspection lorsqu'ils en font la demande. »

# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Quand le concept doit-il être remis ?

- **En même temps que tous les autres documents pour la licence (10 mars)**  
*(Manuel des licences p. 62)*

*et, par ailleurs,*

- 2) **un concept actualisé** doit être remis sous forme électronique à l'expert pour les questions de sécurité, Christian Schöttli, **14 jours avant le début du championnat**  
*(Manuel des licences p. 62 et art. 3 al. 5 Règlement de sécurité de la SFL)*

# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Problèmes liés aux critères d'infrastructure :

Pour les clubs de licence I et II, le prérequis était que l'infrastructure remplisse l'une des conditions suivantes :

- un stade A ou A+ (propriété du club) *ou*
- une attestation de demande de permis de construire pour un projet de stade A ou A+ *ou*
- un stade de remplacement A ou A+ (*exigence : accord écrit de la part du propriétaire du stade*)

# Procédure d'octroi des licences 11/12

***Pour les clubs de licence III :  
Plus d'exceptions pour la saison 2012/13 non plus!***

Pour les questions concernant les projets de transformation ou construction ainsi que les demandes de permis de construire :  
contacter **à temps** Christian Moroge (expert infrastructure) !

[Clubs de licence IV : ne peuvent pas déposer de demande de licence pour 2012/13 (la disposition ne s'applique donc qu'à partir de 2013/14)]

# Procédure d'octroi des licences 11/12

## Problèmes liés aux critères financiers :

**Evaluation sévère par Ernst & Young (noir/blanc) ; plus de rappel**

**En cas de non-respect des critères financiers ou en l'absence de documents importants, la licence n'est pas octroyée.**

Il peut y avoir des charges lorsque des recettes élevées et incertaines ont été budgétisées.

*Dans ce cas, le club doit fournir la preuve jusqu'à une date butoir que les recettes budgétisées ont bien été engrangées ou remettre un budget actualisé, un plan des liquidités ou un bouclage intermédiaire.*

► *L'expert financier vous fournira plus d'explications !*

## Budget 2011/2012 Axpo Super League

in TCHF		im Ø	in %
<b>R e v e n u s</b>	Entrées	7'952	37
	Publicité	4'855	23
	Droits de diffusion	868	4
	Transferts	2'130	10
	Activité commerciale	1'925	9
	Autre recettes d'exploitation	3'637	17
	<b>Total revenus</b>	<b>21'367</b>	<b>100</b>

<b>C h a r g e s</b>	Personnel pour les compétitions	8'653	39
	Personnel pour d'autres dpt.	3'566	16
	Transferts	463	2
	Compétitions	3'771	17
	Football amateurs et juniors	315	1
	Autres charges d'exploitation	5'237	24
	<b>Total charges</b>	<b>22'006</b>	<b>100</b>

## Budget 2011/2012 Challenge League

en MCHF		en Ø	en %
<b>R e v e n u s</b>	Entrées	297	10
	Publicité	1'318	46
	Droits de diffusion	73	3
	Transferts	239	8
	Activité commerciale	167	6
	Autre recettes d'exploitation	801	28
	<b>Total revenus</b>	<b>2'895</b>	<b>100</b>
<b>C h a r g e s</b>	Personnel pour les compétitions	1'577	55
	Personnel pour d'autres dpt.	319	11
	Transferts	64	2
	Compétitions	311	11
	Football amateurs et juniors	117	4
	Autres charges d'exploitation	475	17
	<b>Total charges</b>	<b>2'863</b>	<b>100</b>

**Merci de votre attention !**